

Une attaque numérique par jour en lieux de soins

Dans la Sarthe, deux hôpitaux et une maison de retraite ont été victimes de virus, avec demande de rançon. Un congrès va plancher sur la protection des données médicales.

« Rançongiciels »

Fin février, une attaque numérique a secoué deux hôpitaux sarthois. Il y a quelques jours, rebelote dans une maison de retraite. Des salariés ont cliqué sur la pièce jointe d'un mail vérolé. En dépit des antivirus, des fichiers ont été perdus : prescriptions, rendez-vous... La maison de retraite a déboursé près de 9 000 € pour restaurer le système infesté.

Baptisés « rançongiciels », ces virus masqués s'accompagnent d'une demande de rançon pour pouvoir récupérer les données volées. Ou cryptées : sans clé pour les déchiffrer, les documents restent illisibles. « En France, ce genre d'attaque touche un établissement de soins par jour : hôpital, clinique, ehpad ou maison médicale », estime Philippe Loudenot, du service de défense et sécurité des ministères chargés des Affaires sociales. En mars, plus d'une cen-



Archives Ouest-France

Vincent Trély, organisateur du congrès au Mans.

taine d'attaques ont été signalées. Outre les assauts lancés de manière automatique par des robots, des pirates ciblent des proies, en imitant leurs logos et en formulant un courrier cohérent.

L'hôpital du Mans : 20 millions de dollars

Banques et assurances étant très

protégées, les escrocs visent les données médicales, qui prennent de la valeur. « Un dossier médical est estimé, selon des spécialistes, entre 50 et 250 dollars. Un hôpital comme celui du Mans, avec 200 000 dossiers, « vaudrait » 20 millions de dollars », explique Vincent Trély (1).

Chantage et rançon

Aux États-Unis, un centre médical d'Hollywood, contraint de déplacer des patients et de travailler sur papier, a cédé au racket et versé 17 000 dollars. En France, le laboratoire d'analyses Labio s'est fait subtiliser des dossiers de patients. Labio n'a pas cédé. Les pirates, qui réclamaient 20 000 €, ont diffusé une partie des données sur le Web...

Seulement une dizaine d'experts

La Haute autorité de santé réclame désormais aux établissements des

garanties informatiques. Dans la nouvelle loi Santé, « il y a l'obligation de signaler un incident majeur. Les établissements ont longtemps eu tendance à étouffer, de peur d'être mal perçus », indique Vincent Trély.

Cédric Cartau travaille au CHU de Nantes et a publié *La sécurité du système d'information des établissements de santé* (éd. EHESP). Selon lui, sur les 3 000 cliniques et hôpitaux français, une cinquantaine ont recruté un expert. « Les deux tiers n'ont qu'un rôle technique. Au final, nous ne nous sommes qu'une dizaine à vraiment travailler à améliorer la protection numérique. »

Jérôme LOURDAIS.

(1) Vincent Trély organise au Mans, du 4 au 6 avril, un congrès consacré à la protection des systèmes d'information dans la santé.